

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2019-06r01-Initier une analyse et une culture d'urine (SMU-DCA)

Objet : Initier une analyse et une culture d'urine (SMU-DCA)

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2019-03-15	2023-12-14
Le comité de pharmacologie	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2018-12-20	2023-11-30
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2019-05-08	2024-01-17

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPublique)</i>	
X	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
X	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
X	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSA et DP)</i>	
X	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
X	<i>Direction des programmes Santé mentale, Dépendance et Itinérance (DSMDI)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	
X	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
X	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager présentant des signes et symptômes d'infection urinaire et dont la situation clinique nécessite une analyse et une culture d'urine avant d'initier un traitement.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques selon une ordonnance
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques

INDICATIONS

Situations cliniques nécessitant une analyse et une culture d'urine :

- Signes et symptômes d'infection urinaire compliquée ou à risque de le devenir, notamment chez la clientèle suivante :
 - Femme enceinte
 - Homme
 - Clientèle pédiatrique
 - Autre usager ayant une condition à risque, tel que défini dans le protocole
- Signes et symptômes de pyélonéphrite non compliquée (femme adulte en bonne santé)
- Signes et symptômes persistants d'infection urinaire malgré la prise d'un traitement antibiotique
- Signes et symptômes d'infection urinaire chez l'usager ayant été hospitalisé dans les derniers 6 mois
- Signes et symptômes d'infection urinaire chez l'usager ayant voyagé à l'extérieur du Canada ou des États-Unis dans les derniers 6 mois
- Signes et symptômes de récurrence d'infection urinaire en moins de 1 mois

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Initier une démarche diagnostique en présence de signes et symptômes d'infection urinaire par des tests laboratoires.

- Sommaire microscopique des urines (SMU)
 - Identification par microscopie des éléments présents dans le sédiment urinaire
 - Analyse des différentes cellules présentes dans l'urine (globules rouges, leucocytes, cylindres, débris, lipides)
 - Détection de germes au cours des infections bactériennes urinaires
- Décompte, culture et antibiogramme des urines (DCA)
 - Recherche d'agents pathogènes dans l'urine

CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référencer au protocole médical PRO-2019-06 Initier une analyse et une culture d'urine (SMU-DCA)

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Écoulements vaginaux ou pertes vaginales
- Prurit vulvaire
- Suspicion d'infection transmise sexuellement et par le sang (ITSS)
- Clientèle en fin de vie
- Incapacité à effectuer le prélèvement d'urine par les différentes méthodes possibles

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

L'usager doit faire l'objet d'une consultation avec le médecin, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou le pharmacien, selon l'évaluation de l'infirmière et les résultats observés.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés version révisée

- Karine Boissonneault, ICS PCI du Service de PCI
- Julie Gagnon, CSI PCI du Service de PCI
- Marie-Michèle Pelletier, CSI PCI du Service de PCI

CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS). Méthode de soins infirmiers informatisée. Prélèvement d'urine

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX (INESSS). (2023) Médicament antibiotique : Infection urinaire chez l'adulte Gouvernement du Québec [En ligne] https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide_InfectionUrinaire.pdf

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX (INESSS). (2023). Guide et Norme: Infection urinaire chez l'adulte : Rapport en soutien au guide d'usage optimal. Gouvernement du Québec [En ligne] https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/INESSS_Rapport_GUO_IU.pdf

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX (INESSS). (2023). Guide et Norme : Infection urinaire chez l'adulte : Annexes complémentaires du rapport en appui au guide d'usage optimal Gouvernement du Québec [En ligne] https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/INESSS_Annexes_Rapport_GUO_Infections_urinaires.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (OIIQ). (2019). Faire un cathétérisme vésical pour effectuer une culture et une analyse d'urine [En ligne]. <https://www.oiiq.org/faire-un-catheterisme-vesical-pour-effectuer-une-culture-et-une-analyse-d-urine?inheritRedirect=true>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (OIIQ). Tests non soumis à l'obligation d'ordonnance [En ligne]. <https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/encadrement-de-la-pratique/outils-cliniques/ordonnances-collectives/tests-non-soumis-a-l-obligation-d-ordonnance?inheritRedirect=true> (Consulté le 2024-04-02)

RX FILES. (2017). *Antibiotics and Common Infections. ABX-2 : Uncomplicated Cysticis and Skin. Stewardship, Effectiveness, Safety and Clinical Pearls.* [En ligne] <http://www.rfiles.ca/rfiles/uploads/documents/ABX-2-Newsletter-Cystitis-and-SSTI.pdf>

VOYER, P. (2021). *Soins infirmiers aux personnes âgées en pertes d'autonomie.* 3^e Édition. Éditions du Renouveau Pédagogique Inc. (ERPI) : Saint-Laurent (Qc)

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou médecin de garde.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou médecin de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique par
Mme Sandra Racine

2024-01-17

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-01-17

Date